

BUREAU

Séance du 25 janvier 2022

Délibération BU_20220125_06A

Marchés d'acquisition de fournitures de bureau pour le Département et le SDIS de l'Indre : attribution du marché

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 septembre 2021 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour l'acquisition de fournitures de bureau ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 17 décembre 2021 ;

DECIDE :

Article unique. Le marché relatif à l'acquisition de fournitures de bureau de gamme classique (lot n°1) à passer avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, en date du 17 décembre 2021, tel que mentionné dans l'annexe ci-jointe, est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Marc FLEURET